



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;
VU le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
VU l'arrêté du 20 février 2019 fixant les taux de promotion dans divers corps gérés par le ministère des solidarités et de la santé, le ministère du travail, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des sports pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} – Les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2021 :

Domaine du sport :

Sylvie KINET
Pascal ANDRE
Odile PETIT
Thierry OLIVE
Pascale MEYET
Eddie COURIOL
Annie VALENCOT
Richard CARLON
Jean-Louis CANN
Laurent DEL COLOMBO
Gilbert AVANZINI
Jean-Maurice DRADEM
Catherine FLEURY
Philippe LE POUL

Domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

Céline PORIN
Olivier DESMESURE
Marie FILIALI.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2021**

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES


Vincent GOUDET